

RAPPORT N° 95/6-04
au Conseil Municipal

OBJET

PASSATION DE BAUX A FERME DE DUREE DIX-HUIT ANS
AVEC DES EXPLOITANTS AGRICOLES DU TERRAIN EX-COUILLOUX
A LA MONTAGNE DANS LE CADRE DU PROJET O.L.A.T.

Depuis 1975, les terrains communaux agricoles ex-Couilloux à La Montagne ont été mis à la disposition d'agriculteurs pour leur mise en valeur. Ainsi aujourd'hui, un peu plus de 45 ha sont mis en valeur dont 33 ha par dix-sept exploitants qui souhaitent développer et diversifier leur activité.

Pour ce faire, en sus des aides classiques et soutiens apportés tant par les institutionnels que par les professionnels, un projet d'Opération Locale d'Aménagement de Terroir (O.L.A.T.) a été élaboré. Il permettra de pallier :

- les insuffisances d'approvisionnement en eau agricole avec l'installation d'un réseau en goutte-à-goutte ;
- l'absence de réseau d'assainissement des eaux pluviales et de lutter contre l'érosion des sols par l'implantation de barrières anti-érosives, de brise-vent, et la réalisation d'une opération de régénération des bosquets d'arbres.

Ce projet d'O.L.A.T., piloté par l'Association pour la Promotion en Milieu Rural (A.P.R.), vise à obtenir un aménagement global du secteur agricole, en liaison avec les agriculteurs installés sur la zone, desquels une forte implication est demandée pour la réussite du projet (investissement, suivi de l'opération, mise en place de groupements, de C.U.M.A....).

Cette opération, d'un montant total de 2 971 800 F bénéficiera -outre la participation de la Mairie (pour un montant de 465 041 F)- de financements de l'Etat, de la Région et de l'Europe à travers le Fonds Européen d'Orienteation et de Garanties Agricoles (F.E.O.G.A.).

La participation financière de ces partenaires est cependant conditionnée par la passation de baux à ferme de durée dix-huit ans (au lieu de neuf ans actuellement) avec les agriculteurs concernés par l'O.L.A.T..

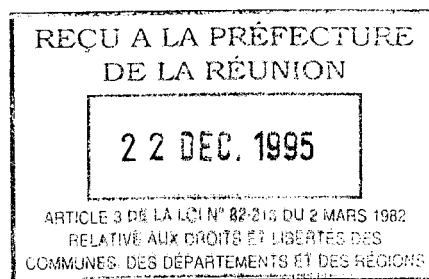
Ce bail de dix-huit ans représentera également pour les exploitants une garantie plus importante vis-à-vis des banques pour le financement de leur projet individuel d'investissement.

RAPPORT N° 95/6-04

Je vous demande donc, de vous prononcer sur la passation de baux à ferme de dix-huit ans à compter du 1er janvier 1996 pour les agriculteurs du projet O.L.A.T. (dont la liste est annexée au présent Rapport).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **LE MAIRE**
Michel TAMAYA

**DELIBERATION N° 95/6-04
au Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 décembre 1995**

OBJET

**PASSATION DE BAUX A FERME DE DUREE DIX-HUIT
AVEC DES EXPLOITANTS AGRICOLES DU TERRAIN EX-COUILLOUX
A LA MONTAGNE DANS LE CADRE DU PROJET O.L.A.T.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

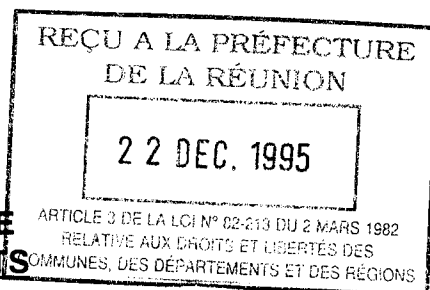
Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/6-04 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Développement Economique et Economie Alternative et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



Approuve la passation de baux à ferme de durée dix-huit ans à compter du 1er janvier 1996 pour les agriculteurs de La Montagne concernés par l'Opération Locale d'Aménagement du Terroir (O.L.A.T.) de Saint-Bernard, sur le terrain ex-Couilloux -confer la liste annexée au texte du Rapport-.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1995



**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

ANNEXE AU RAPPORT N° 95/6-04
 du Conseil Municipal
 en séance du vendredi 15 décembre 1995

**PASSATION DE BAUX A FERME DE DUREE DIX-HUIT ANS AVEC DES EXPLOITANTS AGRICOLES
 DU TERRAIN EX-COUILLOUX A LA MONTAGNE DANS LE CADRE DU PROJET O.L.A.T.**

Exploitant agricole	Activité	Référence cadastrale	Surface	Début de bail	Durée de bail	Fin de bail	Nouveau bail à ferme de durée dix-huit ans Date d'effet
CANNEPIN Noël	Elevage avicole Production de foies gras Arboriculture fruitière	CE 8 (en partie)	1,5 ha	1er janvier 1987	Neuf ans	31 décembre 1995	1er janvier 1996
LAURET Michel	Marâtchage	CE 8 (en partie)	2,3 ha	1er janvier 1987	Neuf ans	31 décembre 1995	1er janvier 1996
SOUBAYE Jean Yves	Marâtchage Arboriculture	CE 8 (en partie)	2,3 ha	1er janvier 1987	Neuf ans	31 décembre 1995	1er janvier 1996
PAYET Emile	Elevage Marâtchage Culture de l'ananas	CE 401 (en partie) — ex-parcelle de l'A.E.P. - A.P.E.	4 ha				Passation d'un bail à ferme de durée dix-huit ans dès le règlement de la procédure de liquidation judiciaire de l'A.E.P. - A.P.E.
GALMARD Dominique	Marâtchage Arboriculture fruitière	CE 8 (en partie)	4,2 ha	1er janvier 1990	Neuf ans	31 décembre 1998	Le 1er janvier 1996 après résiliation du bail actuel au 31 décembre 1995
RAMAYE Dominique et Corinne	Marâtchage	CE 8 (en partie)	2 ha	1er janvier 1990	Neuf ans	31 décembre 1998	Le 1er janvier 1996 après résiliation du bail actuel au 31 décembre 1995

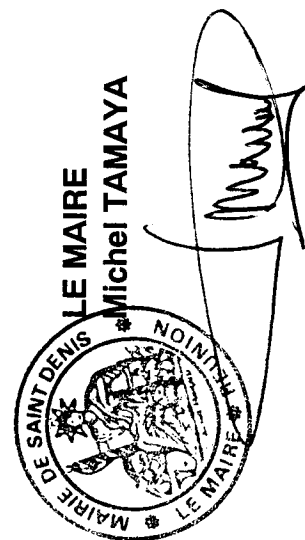
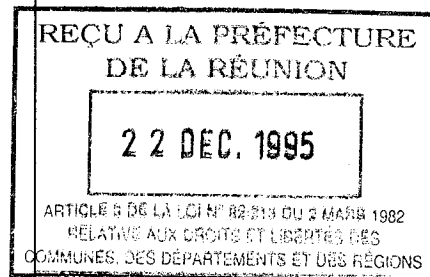
ANNEXE AU RAPPORT N° 95/6-04

Exploitant agricole	Activité	Référence cadastrale	Surface	Début de bail	Durée de bail	Fin de bail	Nouveau bail à ferme de durée dix-huit ans Date d'effet
SORNOM Michel	Maraîchage	CE 231	1,1 ha	1er janvier 1990	Neuf ans	31 décembre 1998	Le 1er janvier 1996 après résiliation du bail actuel au 31 décembre 1995
TECHER André	Maraîchage	CE 8 (en partie)	2,4 ha	1er janvier 1990	Neuf ans	31 décembre 1998	Le 1er janvier 1996 après résiliation du bail actuel au 31 décembre 1995
FONTAINE Christian	Horticulture	CE 401 (en partie)	0,6 ha	1er janvier 1992	Neuf ans	31 décembre 2000	Le 1er janvier 1996 après résiliation du bail actuel au 31 décembre 1995
NOURLY Mimose	Horticulture	CE 401 (en partie)	1 ha	1er janvier 1992	Neuf ans	31 décembre 2000	Le 1er janvier 1996 après résiliation du bail actuel au 31 décembre 1995
PROSERPINE Anselme	Maraîchage Culture de l'ananas	CE 401 (en partie)	1,9 ha	1er janvier 1995	Neuf ans	31 décembre 2004	Le 1er janvier 1996 après résiliation du bail actuel au 31 décembre 1995
GOVINDIN Patrick	Maraîchage	CE 8 (en partie)	2,5 ha	1er janvier 1990	Neuf ans	31 décembre 1998	Le 1er janvier 1996 après résiliation du bail actuel au 31 décembre 1995
GOURAMA Georges Marie	Maraîchage	CE 401	1,1 ha	1er janvier 1992	Neuf ans	31 décembre 2000	Le 1er janvier 1996 après résiliation du bail actuel au 31 décembre 1995
GRONDIN Claude	Maraîchage Elevage porcin	CE 8 (en partie)	1,9 ha	1er janvier 1986	Neuf ans	31 décembre 1998	1er janvier 1996
JAMS Marie Josée	Cultures maraîchères, vivrières et fruitières	CE 8 (en partie)	1,2 ha	1er janvier 1990	Neuf ans	31 décembre 1998	Le 1er janvier 1996 après résiliation du bail actuel au 31 décembre 1995

ANNEXE AU RAPPORT N° 95/6-04

Exploitant agricole	Activité	Référence cadastrale	Surface	Début de bail	Durée de bail	Fin de bail	Nouveau bail à ferme de durée dix-huit ans Date d'effet
MALADIRA Emilien	Cultures maraîchères, vivrières et fruitières	CE 8 (en partie)	1,4 ha	1er janvier 1990	Neuf ans	31 décembre 1998	Le 1er janvier 1996 après résiliation du bail actuel au 31 décembre 1995
VIRASSAMY SACRI Jacky	Cultures maraîchères Elevage d'escargots	CE 8 (en partie)	2 ha	1er janvier 1989	Neuf ans	31 décembre 2000	Le 1er janvier 1996 après résiliation du bail actuel au 31 décembre 1995

TOTAL
17 exploitants agricoles
33,4 ha



Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 15 décembre 1995